

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



Vilvoorde: 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde Tél: 02 245 46 95 Fax: 02 215 12 78 Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières Tél: 065 34 76 50 Fax: 065 36 15 88 : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse Tél: 04 234 17 00 Fax: 04 234 17 80 T.V.A. BE 0406.671.312 cibic@skynet.be

CONFIDENTIEL

Rapport d'inspection - Insta	llation électrique domestique BT / TBT existante
N° de rapport : // 120150409 61	
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271	on: Of childs Références client:
Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11	
Description de l'installation visitée :	
rension d'utilisation : ∰ □3N400 V □3x230V Ø2x230V □ 1N400V	Protection générale du branchement : 40 A Nombre de tableaux : 1 nombre de circuits terminaux : 5
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	
· Description	

Description En ordre Pas en n.a. ou ordre dérog. Correspondances des schémas à l'installation LA Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs W Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant, différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel 💆 plombé 🛭 non plombable 🔲 à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe U Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations L ésistance d'isolement générale par rapport à la terre : Αλα.... ΜΩ 20 Résistance de dispersion de la prise de terre : A4 . Ω

lentification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent CIB
Manquements / Notes :
and the transfer of the transf
TO TO THE TAKE THE PROPERTY OF

MATERIAN PARKETARIAN AND AND AND AND AND AND AND AND AND A
The state of the s
ACCOMMINICALAMA CAMADA
Conclusion
CONCLUSION:
4

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

□ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité 🚨 au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente

☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Nom et visa du demandeur pour réception